



Observatoire d'information économique du Canada atlantique. Un projet centré sur l'information utile aux acteurs économiques des quatre provinces de la région de l'Atlantique.

Les marchés publics

Le commerce est une activité qui, prise au sens large, est vieille comme le monde et se retrouve plus que jamais aujourd'hui au cœur de l'économie canadienne. Les entreprises canadiennes et le gouvernement fédéral saisissent toute la portée économique des échanges avec d'autres pays; par conséquent, les **marchés publics**—processus régis par des règles strictes en termes d'affectation des ressources publiques et utilisés par les instances gouvernementales lors de l'acquisition de biens et services—ouvrent à leur tour la porte au **commerce bilatéral et multilatéral**. Les accords commerciaux permettent au Canada d'avoir un meilleur accès à des marchés extérieurs tout en offrant aux concurrents mondiaux un accès réciproque. À travers l'**ouverture** des marchés publics, le Canada vise ainsi à stimuler la **concurrence** et à élargir l'éventail des **merchandises** et des **services** offerts aux Canadiens, dans le but d'en améliorer la qualité et d'en abaisser les prix.

Le volume annuel des marchés publics canadiens accessibles aux entreprises de l'UE est évalué à 112 milliards \$ canadiens.

L'Accord économique commercial et global (AECG) pour le Canada, c'est un accès privilégié à un marché de 500 millions de consommateurs et à 9 % des marchés publics européens.

Seuils en dollars canadiens pour les approvisionnements assujettis à quelques-uns des principaux accords de libre-échange auxquels le gouvernement fédéral s'est engagé à titre de partie (pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019)

Accord de libre-échange	Entités (Ministères et organismes)			Les sociétés d'État / Entreprises du gouvernement		
	Biens	Services	Construction	Biens	Services	Construction
ALEC	25 300	101 100	101 100	505 400	505 400	5 053 900
AECG	237 700	237 700	9 100 000	Section A	Section A	9 100 000
				649 100	649 100	
AMP-OMC	237 700	237 700	9 100 000	Section B	Section B	9 100 000
				731 400	731 400	

Note:

ALEC : accord dont l'intérêt commercial national porte sur les échanges interprovinciaux
AECG : accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada qui étend l'accès aux marchés publics intérieurs au-delà du cadre prévu par l'**AMP** (Accord sur les marchés publics) de l'**OMC**

Quatre critères à respecter lors d'un achat visé par l'AECG :

- la valeur de l'achat doit être égale ou supérieure au seuil établi dans le champ d'application;
- le type de besoin doit être lié à l'accord;
- l'entité à laquelle revient l'achat doit être assujettie à l'accord;
- aucune exception particulière ne s'applique.

Des exemples d'appels d'offres actifs et ouverts aux fournisseurs canadiens et français

Île-du-Prince-Édouard

[Centre de construction d'été des cadets NCSM Acadia \(W8484-189042/A\)](#)

Nouveau-Brunswick

[Isolant en fibre de verre \(21C11-184785/A\)](#)

Nouvelle-Écosse

[NGCC Cove Isle Cale Sèche \(F2599-185060/A\)](#)

Terre-Neuve-et-Labrador

[Mobilier de bureau SPAC St. John's - T-N \(EB129-191386/A\)](#)

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) effectue la plus grande partie des achats de biens et de services pour le gouvernement canadien, représentant une centaine de ministères et organismes fédéraux. L'acquisition de biens et services par les autres instances gouvernementales est plafonnée à 25 000 \$ pour les biens, et à 2 000 000 \$ pour les services.

Pour en apprendre plus :

<http://provis.umcs.ca/fr/node/190>

